

Accueillant(e) d'enfants

Formation de chef d'entreprise 2018-2019

1 AN

IFAPME



Description du métier propre au réseau IFAPME

L'accueil d'enfants en bas âge ne peut se pratiquer sans l'autorisation de l'ONE et le respect de diverses réglementations. Cette formation s'adresse aux personnes désirant accueillir un nombre limité d'enfants (**max. 4 équivalents temps plein**) de 0 à 6 ans.

L'accueillante d'enfants assure le bien-être et l'épanouissement global des enfants accueillis, dans un cadre approprié à leur âge et en étroite collaboration avec les parents.

A l'issue de la formation, l'accueillante d'enfants sera capable :

- De se situer dans l'environnement de la petite enfance ;
- D'établir un projet d'accueil de qualité destiné aux enfants et à leurs parents ;
- De mettre en œuvre ce projet afin d'assurer une prise en charge professionnelle des enfants accueillis en tenant compte des objectifs du code de qualité de l'accueil de l'ONE et en s'inscrivant dans une dynamique de perpétuelle amélioration ;
- De gérer les ressources financières, élaborer les prix, établir les budgets prévisionnels et répondre à la législation concernant les différents statuts sociaux possibles.

L'accueillante peut être prise en compte comme personnel d'encadrement dans une maison d'enfants.

Qui peut suivre cette formation de chef d'entreprise ?

- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription
- Être titulaire du certificat de l'enseignement du 2^{ème} degré général ou technique (CDD), **ou**
- Être porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.), général ou technique, **ou**
- Être porteur d'un certificat d'apprentissage (IFAPME), **ou**
- Avoir réussi la 6^{ème} année de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification, **ou**
- **Si vous n'avez pas le titre :** réussir l'examen d'admission avec test de français et de math **ou**
- Être reçu sur base d'un dossier de motivation.

Inscription

250 euros /année à payer le jour de l'inscription

Date limite d'inscription :
Fin octobre

Coûts supplémentaires

L'acquisition des manuels, photocopies et/ou du petit matériel pour les travaux pratiques est à charge de l'apprenant

Formation en 1 an

Les cours sont donnés :

- **A Arlon, le lundi et le mercredi de 18h20 à 21h50 (de septembre à juin)**

- **A Libramont, les mercredis et jeudis, de 18 h 20 à 21 h 50 (de janvier à juin - en accéléré)**

Centre IFAPME Luxembourg

Rue de la Scierie, 32
6800 **LIBRAMONT**
Tél : 061/22 33 36
Fax : 061/22 53 82

Avenue Patton, 10
6700 **ARLON**
Tél : 063/22 74 19
Fax : 063/57 20 42

Avenue de France, 6
6900 **MARCHE-EN-FAMENNE**
Tél : 0471/559 994
Fax : 061/22 53 82

lux@ifapme.be
www.luxembourg.ifapme.be
Numéro vert 0800/90133



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



PLAN
MARSHALL
4.0

CAP
RÉUSSITE!

Programme (210 heures)	
Etablir un projet d'accueil :	
Analyse des motivations	12h
Les espaces d'accueil	10h
Soins – santé	14h
L'alimentation	14h
L'épanouissement affectif, cognitif, psychologique, social de l'enfant	24h
Le projet éducatif le code de qualité de l'ONE et relations avec parents pour structure familiale et travailleur milieu collectif	16h
La maltraitance	4h
1ers soins et secourisme	28h
Gérer la responsabilité - assurances et gérer l'accueil du point de vue administratif, financier, fiscal et social :	
Gérer la responsabilité/ assurances	8h
Gérer l'accueil du point de vue fiscal, financier	12h
Gérer l'accueil du point de vue administratif et social (pour accueillante conventionnée ou indépendante)	10h
Se situer dans l'environnement de la petite enfance	10h
Encadrement stage et analyse des pratiques de terrain	40h
encadrement de l'épreuve intégrée	8h

Stage obligatoire **OUI**

Stage d'immersion dans un milieu d'accueil de la petite enfance agréé par l'ONE : **3 semaines**

Sont considérées comme heures de stages :

Convention de stage :
voir avec les référents IFAPME
063/22.48.24 (Arlon)
061/23.95.01 (Libramont)

Lors de l'inscription, veuillez-vous munir des documents suivants :

- Photocopie du diplôme requis.
- Photocopie de votre carte d'identité
- Minerval : **250 €**
- Seuls les dossiers complets seront acceptés.



En fin de cycle, en plus des examens de fin de modules, vous devrez réussir une épreuve terminale (examen C).

Examen C (de fin de formation)

TFE : Présenter devant jury un projet d'accueil et d'installation en tant que Accueillant(e) d'enfants.

Diplôme

À la fin de la formation, vous obtenez un diplôme qui est homologué par la Fédération Wallonie Bruxelles et répond aux lois d'accès du métier.

Conditions de réussite

- 2/3 des présences pour pouvoir être délibéré
- 50% de réussite à chaque module
- 50% de moyenne au total
- 60% de réussite à l'Examen C (de fin de formation)

En convention de stage : présence obligatoire à tous les cours.

Remarques

Le programme de cours a été conçu en étroite collaboration avec l'ONE, néanmoins la réussite de la formation n'implique pas automatiquement l'accord de l'ONE pour s'installer comme Accueillante.

